



Devenir etudiante sans papier

Par Tanechka

Bonjour.Moi et mon mari nous sommes en France depuis 4 ans,mais nous sommes sans papier.Nous avons un petit fils de 2 ans né en France.Au mois d'octobre je voudrais m'inscrire a l'ecole d'infirmiere,et je voudrais savoir si j'ai le droit de devenir etudiante en etant persomme irreguliere?Si ca peut influencer sur mon stage pratique et mon diplome a la fin de mes etudes?Si j'ai le droit d'avoir le titre de sejour d'etudiant?Merci.Cordialement Tania.

Par Tisuisse1

NON, la première chose à faire est de vous mettre en situation régulière donc retourner dans votre pays (ou à contacter votre ambassade à Paris) pour obtenir un visa longue durée pour la France, visa qui devra aussi comporter l'autorisation de travailler en France. Le fait que votre enfant soit né en France n'en fait pas pour autant un français et ne vous autorise pas à devenir français.